



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 10 juillet 2025

Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)
À l'attention de M. Nicolas Lerner, directeur général
141, boulevard Mortier
75020 Paris

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 - Recours amiable

Monsieur le Directeur général,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

En effet, cette dernière emploie dans certaines offres d'emploi et dans certaines communications des termes tels que « big data », « data scientist », « data », « engineer », « deep learning » et « machine learning ».

Ces termes sont des termes anglais qui ont tous des traductions proposées par la Délégation Générale à la Langue française et aux Langues de France, consultables sur France Terme.

La publication de ces traductions au Journal officiel rend leur utilisation obligatoire (*voir pièces jointes n°1 et 3*).

L'emploi des termes anglais constitue donc une infraction au décret n° 96-602 du 3 juillet 1996.

L'article 11 est ainsi rédigé :

« Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

*1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ; » (*voir pièce jointe n°2*).*



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les termes anglais ci-dessus ne soient plus employés par la DGSE. Cette demande concerne tous vos supports de communication.**

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'emploi de ces termes malgré leur non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre établissement à conformité, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre aux exigences de la Loi.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Dubief

Président



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièces jointes

Pièce n° 1 – Série de liens et images montrant l'emploi des termes anglais tels que « big data », « data scientist », « data », « engineer », « deep learning » et « machine learning » par la DGSE (6 exemples)

1.1 <https://www.dgse.gouv.fr/fr/la-dgse/nos-actualites/vous-etes-passionne-par-lia-et-le-big-data-la-dgse-a-une-place-pour-vous>



NOUS CONNAÎTRE ▾

NOUS REJOINDRE ▾

POSTULEZ



Accueil ▸ Actualités

VOUS ÊTES PASSIONNÉ PAR L'IA ET LE BIG DATA ? LA DGSE A UNE PLACE POUR VOUS.

- Ingénieur IA et deep learning traitement de médias (H/F)
- **Data scientist** spécialisé dans les grands modèles de langues (LLM) (H/F)

1.2 <https://dgse.gouv.fr/fr/le-recrutement/nos-offres-d-emploi/data-engineer-systemes-distribues-temps-reel-hf-227sci20250122>



NOUS CONNAÎTRE ▾

NOUS REJOINDRE ▾



Accueil ▸ Recherche d'emploi

OFFRE D'EMPLOI

Data Engineer - Systèmes distribués, Temps réel (H/F)

Réf : 227SCI20250122

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine / Téléphone : 06 59 74 72 82
courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

1.3 <https://www.dgse.gouv.fr/fr/le-recrutement/nos-offres-d-emploi/ingenieur-rd-en-ia-deep-learning-pour-le-traitement-de-medias-hf>

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

NOUS CONNAÎTRE ▼ NOUS REJOINDRE ▼

Accueil ▶ Recherche d'emploi

OFFRE D'EMPLOI

Ingénieur R&D en IA / Deep Learning pour le traitement de médias (H/F)
Réf : 98SCI20230131

1.4 <https://dgse.gouv.fr/fr/le-recrutement/nos-offres-d-emploi/ingenieur-rd-en-algorithmie-et-machine-learning-hf>

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

NOUS CONNAÎTRE ▼ NOUS REJOINDRE ▼

Accueil ▶ Recherche d'emploi

OFFRE D'EMPLOI

Ingénieur R&D en algorithmie et machine learning (H/F)
Réf : 224SCI20241205

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine / Téléphone : 06 59 74 72 82

courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièce n°2 – Article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030403840

Décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

Article 11

Version en vigueur depuis le 28 mars 2015

Modifié par DÉCRET n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Pièce n° 3 – Définition par la DGLFLF en langue française des termes anglais employés

Big data : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE874>

Data scientist : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO930>

Data : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO118>

Engineer : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON993>

Deep learning : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO946>

Machine learning : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO939>



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièce n° 4 – Parution au Journal officiel de traductions des termes anglais « big data », « data scientist », « data », « engineer », « deep learning » et « machine learning ».

mégadonnées

Journal officiel du 22/08/2014

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Données structurées ou non dont le très grand volume requiert des outils d'analyse adaptés.

Note

On trouve aussi l'expression « données massives ».

Équivalent étranger

big data (en)

expert en mégadonnées

Journal officiel du 26/09/2017

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Spécialiste de l'extraction et de l'exploitation d'informations pertinentes à partir de mégadonnées, qu'il organise, traite et interprète à l'aide d'outils statistiques, mathématiques et informatiques.

Équivalent étranger

data scientist (en)

donnée

Journal officiel du 22/09/2000

Domaine

INFORMATIQUE - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Définition

Représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à faciliter son traitement.

Équivalent étranger

data (en)

Source

révision de l'arrêté du 22 décembre 1981



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

agent technico-commercial

Journal officiel du 26/10/2006

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Équivalent étranger

field service engineer (en)

apprentissage automatique

Journal officiel du 09/12/2018

Synonyme

apprentissage machine

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Processus par lequel un algorithme évalue et améliore ses performances sans l'intervention d'un programmeur, en répétant son exécution sur des jeux de données jusqu'à obtenir, de manière régulière, des résultats pertinents.

Équivalent étranger

machine learning (en), ML

apprentissage profond

Journal officiel du 09/12/2018

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Apprentissage automatique qui utilise un réseau de neurones artificiels composé d'un grand nombre de couches dont chacune correspond à un niveau croissant de complexité dans le traitement et l'interprétation des données.

Note

L'apprentissage profond est notamment utilisé dans la détection automatique d'objets au sein d'images et dans la traduction automatique.

Équivalent étranger

deep learning (en), deep structured learning (en), hierarchical learning (en)